

The press review

17-31 March 2014

Prepared by Transparency International Luxembourg

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par Transparency International Luxembourg. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournis à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de Transparency International Luxembourg, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par Transparency International Luxembourg. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau au numéro de téléphone 26 38 99 29 ou par e-mail au secretariat@transparency.lu.

Information importante « hotline anti corruption »

Nous vous rappelons que nous avons mis en place une « hotline » qui permet d'obtenir aide et assistance gratuite pour les particuliers pour tout fait constitutif de corruption au sens large ou de trafic d'influence (en tant que victime ou de témoin).

Vous pouvez nous joindre à cet effet par téléphone au numéro 26 38 99 29, par email info@transparency.lu ou alors directement en nos bureaux situés au 11C, Bd. Joseph II, Luxembourg.

National news



COMITÉ D'ÉTHIQUE 07 février 2014 16:04; Act: 07.02.2014 17:13

Le gouvernement travaille sur sa déontologie

LUXEMBOURG - Le Premier ministre a annoncé ce vendredi, après le Conseil de gouvernement, la nomination d'un groupe de trois personnes pour travailler sur le code de déontologie du gouvernement.



Le ministre de la Justice, Félix Braz, est en charge du code de déontologie. (photo: Editpress)

Colette Flesch, Marc Fischbach et Romain Schintgen formeront le «Comité d'éthique» a annoncé ce vendredi le Premier ministre, Xavier Bettel, à l'issue du Conseil de gouvernement. Leur rôle sera d'aider le ministre de la Justice, Félix Braz

(Déi Gréng) à rédiger le code de déontologie qui sera applicable à l'ensemble des ministres. Le gouvernement a donc choisi l'expérience, pour plancher sur ce sujet.

Colette Flesch (DP), 76 ans, a été bourgmestre de la capitale de 1970 à 1980, avant d'intégrer le gouvernement, en qualité de vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, des Affaires étrangères et de la Justice, de 1980 à 1984. Marc Fischbach (CSV) a lui aussi été ministre de la Justice, de 1989 à 1998. Avant ça, il avait occupé les ministères de la Défense et de la Police, de 1984 à 1989. Après avoir quitté le gouvernement, il avait occupé le poste d'Ombudsman (médiateur) pendant huit ans. Le troisième membre du groupe n'est pas issu du monde politique. C'est un pur juriste. Romain Schintgen est un éminent spécialiste du droit, et il a été juge à la Cour de Justice de l'Union européenne.

Au moment de son entrée en fonction, le gouvernement **avait annoncé** vouloir soumettre les ministres à un nouveau code de déontologie, avec des règles plus strictes. Le texte sera validé sous forme de loi par la Chambre des députés. Il devrait prévoir des sanctions contre les ministres qui enfreindraient les règles du jeu. Le code de déontologie sera, avait affirmé le Premier ministre, plus concret et précis que celui rédigé par le gouvernement Juncker et entré en vigueur au 1er janvier.

(JW/L'essentiel)



CODE DE CONDUITE

21 mars 2014 12:01; Act: 21.03.2014 12:48

Bientôt des règles plus strictes pour les députés

LUXEMBOURG - Interdiction d'accepter des cadeaux ou obligation de déclarer sa part de revenus, un code de conduite des députés devrait être adopté avant l'été.



Une réglementation sur les cadeaux faits aux députés serait également mise en place. (photo: Editpress)

Si les députés à la Chambre sont déjà soumis à une déontologie, le code de conduite qui devrait être adopté avant cet été, tend à leur imposer des règles plus strictes. De nouvelles mesures à venir, qui ne doivent pas être confondues avec le Code de déontologie des ministres, [déjà annoncé](#) par le gouvernement, début février. «Parmi les points importants, il y a le concept de conflit d'intérêts, qui n'avait jamais été évoqué auparavant», précise Alex Bodry (LSAP), président de la Commission des institutions et de la révision constitutionnelle, chargé de proposer des nouveaux textes dans le courant de la semaine prochaine.

Concernant le conflit d'intérêts, chaque député devra signaler s'il est personnellement concerné par une loi ou une affaire en cours, qui pourrait remettre en cause son intégrité au sein de la Chambre. «Cela serait vraiment mis en place dans un souci de transparence», ajoute Alex Bodry. Autre changement intéressant, la déclaration sur le revenu et sur la situation professionnelle du député. Si elle existe déjà, elle devrait désormais être plus précise. Par exemple, chaque député devra dire dans quelle tranche de revenus il se situe, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Des sanctions disciplinaires prévues

En allant sur chacun de leur profil [sur le site de la Chambre](#), il est déjà possible d'accéder à la «Déclaration des intérêts» (colonne de droite) des députés, mais elle permet uniquement de connaître les activités professionnelles, les autres fonctions rémunérées (sans chiffres) et les autres mandats politiques. Ce qui devrait donc changer avec le nouveau code de conduite.

Enfin, une réglementation sur les cadeaux serait également mise en place. «Rien n'existe actuellement dans la loi à ce sujet. Nous aimerions établir une interdiction de principe de recevoir des cadeaux dont le montant est supérieur à 150 euros et s'ils ne sont pas faits dans le cadre d'une visite officielle», explique Alex Bodry. Et si le député accepte tout de même? «Il pourrait avoir une sanction disciplinaire comme un blâme, prononcé lors d'une séance publique, ou cela pourrait aller jusqu'à une expulsion temporaire», conclut le député socialiste. Les députés n'auront qu'à bien se tenir...

(NS/L'essentiel)

LE JEUDI

Mercredi 26 Mars 2014

Bruxelles fait pression sur le Luxembourg qui lui refuse des informations fiscales

La Commission européenne a adressé au Luxembourg des injonctions pour l'obliger à lui communiquer des informations sur certaines de ses pratiques fiscales, ce qu'il a refusé jusqu'ici en invoquant le secret fiscal.

Le Luxembourg a un mois pour répondre aux requêtes de l'exécutif européen. S'il s'y refuse, la Commission portera l'affaire devant la justice européenne, a-t-elle annoncé lundi dans un communiqué.

L'affaire porte sur des informations dont la Commission a besoin pour évaluer notamment si certaines pratiques fiscales favorisent certaines entreprises, contrevenant ainsi aux règles européennes en matière d'aides d'Etat.

Il s'agit d'une part de décisions concernant le ruling fiscal, un droit d'information qui permet à une entreprise ou un particulier de demander à l'avance comment sa situation sera traitée par l'administration fiscale, et d'obtenir certaines garanties juridiques.

Le Luxembourg, sollicité par la Commission sur cette pratique, lui a donné des indications générales mais ne lui a pas permis d'examiner les décisions particulières qu'il a prises entre 2011 et 2012.

L'autre champ d'enquête de la Commission concerne le régime de taxation de la propriété intellectuelle dans les Etats membres, pour vérifier qu'il respecte les règles européennes, explique la Commission.

Au cours des dix dernières années, plusieurs pays européens ont en effet adopté un régime fiscal particulier applicable à la propriété intellectuelle, dans le but de stimuler l'innovation et les investissements dans les nouvelles technologies.

Mais la Commission soupçonne ces régimes fiscaux particuliers de ne bénéficier qu'à certaines entreprises sans réellement stimuler l'innovation, ce qui constituerait une forme de favoritisme.

Le Luxembourg a adopté en 2008 un régime qui prévoit des exemptions fiscales sur 80% des profits obtenus grâce à l'utilisation ou la licence de droits liés à la propriété intellectuelle, comme les brevets, marques ou noms de domaines internet.

Là encore, le Luxembourg n'a pas donné à la Commission les détails qu'elle demandait sur les 100 principales entreprises concernées. Comme pour le ruling, il a invoqué le secret fiscal.

La Commission insiste sur l'obligation des Etats membres à répondre à ses demandes d'informations, et assure que les informations fiscales confidentielles resteront dûment protégées.

Afp



TRANSPARENCE FISCALE

27 mars 2014 07:30; Act: 27.03.2014 09:26

Ces épargnants coincés au Luxembourg

LUXEMBOURG - Premières victimes de la fin du secret bancaire, des milliers d'épargnants devront justifier leurs fonds. Déclarer ou ne pas déclarer? Tel est le dilemme qui touche aussi le Luxembourg.



Les avoirs des particuliers dans les banques au Luxembourg pèsent 305 milliards d'euros. (photo: Editpress)

Combien sont-ils? Combien d'épargnants français, belges ou allemands – pour ne citer qu'eux – auraient un compte en banque privée au Luxembourg? Les estimations, forcément imprécises évaluent le nombre de Français entre 80 000 et 100 000. On estime que ce chiffre monte à 100 000 ou 150 000 pour les Allemands. Des chiffres avancés notamment par l'hebdomadaire français Challenges . Si aucun institut bancaire de la place financière ne se risque à donner publiquement des chiffres, des estimations recoupées par L'essentiel, nous permettent d'évoquer un chiffre similaire.

D'après l'ABBL (l'Association des banques et banquiers du Luxembourg), la gestion des avoirs au Luxembourg représente un encours de 305 milliards d'euros, dont

environ 60% proviennent de l'UE. La France représente 6% de cette somme (18,3 milliards); l'Allemagne 7% (21,3 milliards), la Belgique 10% (30,5 milliards). Pour les fiscaux nationaux, c'est autant d'argent en moins, car pour paraphraser Gabriel Zucman, professeur à la LSE (London School of Economics) et grand spécialiste de la fraude fiscale. «Si ce n'est par dissimulation, pourquoi un Français d'Avignon éprouverait-il le besoin d'ouvrir un compte au Luxembourg?...». Bonne question.

La transparence est en marche

Dans ces conditions, lorsque le 21 mars, l'Autriche et le Luxembourg ont consenti à ne plus bloquer la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne et par là même, à mettre en place l'échange automatique des données, un frisson a parcouru l'échine de milliers d'épargnants européens... Contacté par L'essentiel, l'avocat fiscaliste luxembourgeois, Alain Steichen, évoque même un «Glasnot financier» du nom de la politique de liberté et d'ouverture en URSS. «Nous sommes entrés dans une ère de transparence totale, que ce soit la vie privée ou pour les finances», affirme-t-il. «On ne reviendra pas en arrière».

La directive européenne prévoit certes, au 1er janvier 2015, de ne transmettre que les revenus des intérêts des personnes physiques. Mais, elle pourrait s'élargir très rapidement aux structures sociétaires et aux autres revenus financiers (dividendes, plus-value). À terme, c'est la création d'un cadastre qui recensera les avoirs des épargnants européens qu'initie ce texte! «En fait, le secret bancaire a été sacrifié sur l'autel des contraintes européennes et mondiales», rajoute Alain Steichen.

Les épargnants piégés

En France comme en Belgique, des cellules de régularisations se sont mises en place, pas seulement d'ailleurs pour les avoirs luxembourgeois. Optimiste, le ministère français des Finances espère en tout recouvrer 3 ou 4 milliards d'euros. Pour un Français désireux de se régulariser, la douloureuse s'annonce sévère: il faudra payer l'impôt sur les revenus, les contributions sociales, les intérêts de retard, les pénalités (entre 15 et 30%), éventuellement l'impôt sur la fortune (ISF) et une amende... «Le capital pourrait être sérieusement entamé d'un bon tiers», précise un fiscaliste français à L'Essentiel.

Du côté des contribuables allemands, on assiste à un effet «Hoeness». L'ex-président du Bayern, vient d'être condamné à 3,5 ans de prison pour évasion fiscale en Suisse. Depuis lors, les douaniers teutons aux frontières autrichiennes et suisses multiplient les contrôles, utilisant même des chiens dressés pour flairer les valises remplies de billets d'épargnants qui cherchent à rapatrier clandestinement leur magot.

Quel avenir pour la place luxembourgeoise?

Que faire alors? Ces européens qui avaient goûté aux délices fiscaux du Grand-Duché pourront penser à rejoindre d'autres terres moins transparentes aux Caraïbes, au

Moyen-Orient ou même en Asie. Mais les barrières linguistiques, juridiques et géographiques, sont réelles. «Le Luxembourg est traditionnellement la place financière des petits épargnants», explique Alain Steichen. L'encours moyen en banque privée est de 100 000 euros. Cette somme est très éloignée du ticket d'entrée pour Singapour, plus proche de la dizaine de millions d'euros.

Reste qu'avec la mise en place de l'échange automatique de données, le Luxembourg a perdu un de ses atouts. Tous les pays du monde qui ont vu leur secret bancaire reculer ont constaté une baisse massive des dépôts. Des pistes existent, le Grand-Duché se positionne comme place forte du Renminbi chinois. Le pays attire également les fonds moyen-orientaux. L'expertise financière reste reconnue internationalement, «même si je ne vois pas ce qu'une banque luxembourgeoise peut apporter de plus que d'autres», ironise un banquier de Londres auprès de L'essentiel. «Je pense que nous avons le combat le plus difficile à mener depuis les années 70», avertit Alain Steichen, lorsque la sidérurgie s'effondrait. Il a alors fallu dix ans pour mener à bien une reconversion. Le Luxembourg restera peut-être une place financière, mais il devra évoluer. Pour le pays, le défi du XXIe siècle a commencé ce 21 mars.

(fru/L'essentiel)



ENQUÊTE EN COURS

29 mars 2014 15:17; Act: 29.03.2014 16:30

Policier sous les verrous pour «des irrégularités»

LUXEMBOURG - Un «membre du corps de la police» luxembourgeoise a été arrêté ce samedi pour des «faits susceptibles de constituer une infraction pénale», selon le parquet.



Les faits reprochés au policier ont amené à son interpellation, un fait extrêmement rare au Luxembourg. (photo: L'essentiel/Jean-Michel Hennebert)

«Un membre du corps de la police a été interpellé ce samedi et mis aux arrêts après qu'un juge ait émis un mandat de dépôt, indique samedi Vic Reuter, porte-parole de la police grand-ducale, contacté par *L'essentiel*. Cette procédure fait suite à la dénonciation de faits susceptibles de constituer une infraction pénale, comme le prévoit la loi. Une enquête diligentée par le parquet est en cours.»

C'est avec ces informations lapidaires, complété d'un communiqué de presse tout aussi lapidaire que l'annonce de l'interpellation d'un policier luxembourgeois a été annoncée ce samedi. Aucune information sur la nature des faits reprochés au fonctionnaire de police n'a été donnée «afin de préserver la présomption d'innocence», indique le porte-parole. Seule concession accordée, les faits reprochés au policier sont qualifiées d'«irrégularités», sans que la nature de ces dernières ne soit détaillée.

Les interpellations de policiers en fonction sont extrêmement rares au Grand-Duché. La dernière remonte à 2008 où un fonctionnaire avait été interpellé mais pas mis en détention. L'affaire se trouve d'ailleurs toujours sur le bureau du juge d'instruction. Plusieurs procédures disciplinaires surviennent chaque année au sein de la police grand-ducale, «mais pas pour des faits relevant du code pénal», affirme Vic Reuter.

(Jmh/L'essentiel)



ACCORD SUR L'ÉVASION FISCALE

28 mars 2014 17:02; Act: 28.03.2014 17:54

Le Luxembourg et les États-Unis signent FATCA

LUXEMBOURG - L'accord signé ce vendredi entre le Grand-Duché et les États-Unis règle le transfert des données bancaires, selon un système proche de l'échange automatique d'informations.



L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique (à gauche) et Pierre Gramegna (à droite) ont signé l'accord vendredi. (photo: SIP)

Pierre Gramegna, ministre des Finances (DP), a signé ce vendredi l'accord intergouvernemental FATCA model 1 (Foreign Account Tax Compliance Act) avec l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

L'accord Fatca vise à régler la taxation des comptes de ressortissants américains sur des avoirs détenus auprès d'institutions financières au Luxembourg. Avec le modèle retenu, le feu vert du titulaire du compte sera nécessaire. Mais, à défaut, les données seront transmises de manière anonyme. Les renseignements seront échangés sur la base de l'assistance administrative.

L'accord signé est similaire au système d'échange automatique d'informations que [le Luxembourg mettra en place dès 2015](#) avec les autorités fiscales européennes.

(L'essentiel)

International/regional news

Le Monde.fr

Les Européens s'accordent sur l'union bancaire

Le Monde.fr | 20.03.2014 à 10h09 • Mis à jour le 20.03.2014 à 11h35 | Par Philippe Ricard

A l'issue d'une longue négociation nocturne, les représentants du Parlement et du Conseil européens se sont entendus dans la nuit du mercredi 19 au jeudi 20 mars sur un dispositif inédit de gestion des faillites bancaires. Ministres des finances et chefs de groupes parlementaires devaient encore donner leur aval dans la matinée de jeudi.

Mais, à moins d'un ultime contretemps, un accord sur l'union bancaire est à portée de main entre les Etats et les eurodéputés.

Dans la dernière ligne droite, c'est Jeroen Dijsselbloem, le président de l'Eurogroupe, qui s'est démené pour tenter de dégager un compromis. La tâche n'a pas été facile, car les demandes des eurodéputés butaient jusqu'ici sur le refus de l'Allemagne à multiplier les concessions.

Voir notre chronologie : L'Union bancaire à l'épreuve des divergences européennes

A l'aube, le ministre des finances néerlandais a tenu à contacter les grands argentiers, ses homologues allemand, Wolfgang Schäuble, et français, Pierre Moscovici, pour être sûr de leur soutien.

D'après Michel Barnier, le commissaire en charge des services financiers, et cheville ouvrière du projet, le dispositif tel qu'amendé par les eurodéputés sera « *plus simple, plus efficace, et plus crédible* ».

« *Ce que nous sommes en train de faire, c'est très important, c'est faire en sorte qu'on ne puisse pas voir la reproduction de la crise financière de 2008, que ceux qui seraient responsables de faillites soient ceux qui payent et qu'il y ait une forme de solidarité européenne* », s'est réjoui M. Moscovici.

- **En quoi consiste l'union bancaire ?**

Le dispositif de l'union bancaire est considéré comme le complément indispensable de la supervision du secteur par la Banque centrale européenne (BCE), prévue à partir de l'automne 2014.

L'enjeu est de taille : ce « mécanisme de résolution » des crises bancaires introduit une mutualisation du fardeau du risque et des transferts de souveraineté sans précédent pour mieux contrôler un secteur à l'origine de la crise financière.

- **Qui décidera en cas de faillite d'une banque ?**

L'Allemagne, à travers son ministre des finances, Wolfgang Schäuble insistait pour que les décisions les plus importantes soient prises par le Conseil des ministres des finances, et non par la Commission européenne.

Au final, le rôle des grands argentiers des différents pays est préservé, mais il a été quelque peu réduit à la demande expresse des eurodéputés. De même, les prérogatives du futur conseil exécutif de l'autorité de résolution ont été renforcées, contre l'avis de M. Schäuble.

- **Comment fonctionnera le sauvetage d'une banque ?**

Un fonds de résolution sera mis en place et mobilisable pour sauver ou démanteler un établissement aux abois. Financé par l'ensemble des banques européennes, il interviendra au côté des Etats concernés par la faillite d'une banque.

Au final, il a été convenu de raccourcir à huit ans – et non plus dix – la montée en puissance de l'intervention de ce « fonds de résolution ». C'est-à-dire que sa prise en charge des faillites, progressive, sera maximale au bout de huit ans.

Wolfgang Schäuble s'était battu bec et ongles pour allonger au maximum la mutualisation complète de cet outil. Pour lui, il n'était pas question que les banques allemandes financent le sauvetage, ou le démantèlement de leurs concurrentes, dans les pays les plus fragiles. « *C'est une grosse concession* », se réjouit un négociateur du Parlement.

Ce fonds devrait à terme disposer de quelque 55 milliards d'euros. S'il devait manquer de moyens, le Fonds serait par ailleurs en mesure d'emprunter sur les marchés pour renforcer sa force de frappe. Mais l'Allemagne a refusé qu'il puisse le faire avec la garantie des Etats.

Contre l'avis de la BCE, elle n'a pas non plus voulu entendre parler d'un éventuel soutien du fonds par le Mécanisme européen de stabilité, le fonds de secours de la zone euro.

The Wall Street Journal

March 20, 2014, 5:33 p.m. ET

Austria, Luxembourg Accept EU Bank-Secrecy Law

By Tom Fairless and Viktoria Dendrinou

BRUSSELS--Austria and Luxembourg gave the green light to a long-delayed European Union law aimed at curtailing bank secrecy and tax evasion, after the bloc promised to push Switzerland and four other countries into signing a similar deal soon.

Luxembourg's Prime Minister Xavier Bettel said Thursday that the two countries had finally given "the green light" to the so-called savings-tax directive.

That law, which Austria and Luxembourg have blocked since 2008, would require the EU's 28 member states to automatically exchange information on accounts held by their citizens abroad, making it easier to find hidden funds and collect taxes on interest income.

The two countries had insisted that they would only agree after other countries often considered tax havens--Switzerland, Liechtenstein, Monaco, Andorra and San Marino--had signed up to the same rules.

Mr. Bettel said he had received "guarantees" from other EU governments that negotiations with the other countries would be wrapped up by year-end, or else a clear path to a deal laid out.

That commitment "allowed us, with Austria, to give the green light," he said. "The Luxembourg market is ready for this."

EU leaders agreed to ask the European Commission, which has been negotiating with the other countries, to move ahead "swiftly" with the talks "with a view to concluding them by the end of the year," Mr. Bettel said.

Austria's Finance Minister Michael Spindelegger had told reporters last week that his country was ready to agree to the information law. "It's clear that we cannot wait until a deal with third parties is concluded," he said.

Negotiations in Europe on automatic exchange of information on bank accounts have picked up over the past year, after several cases of tax evasion put governments under pressure to make progress on tax collection as many of them were slashing spending.

However, the biggest push for demanding more transparency came from the U.S., where the Foreign Account Tax Compliance Act, known as Fatca, has forced banks in other countries, including Switzerland, to provide more information to U.S. tax authorities.

Write to Tom Fairless at tom.fairless@wsj.com and Viktoria Dendrinou at viktoria.dendrinou@wsj.com

By Tom Fairless and Viktoria Dendrinou

BRUSSELS--Austria and Luxembourg accepted a long-delayed European Union law aimed at curtailing bank secrecy and tax evasion, after the bloc promised to push Switzerland and four other countries into signing a similar deal soon.

Luxembourg's Prime Minister Xavier Bettel said Thursday that the two countries had finally given "the green light" to the so-called savings-tax directive.

That law, which Austria and Luxembourg have blocked since 2008, would require the EU's 28 member states to automatically exchange information on accounts held by their citizens abroad, making it easier to find hidden funds and collect taxes on interest income.

The two countries had insisted that they would only agree after other countries often considered tax havens--Switzerland, Liechtenstein, Monaco, Andorra and San Marino--had signed up to the same rules.

Mr. Bettel said he had received "guarantees" from other EU governments that negotiations with the other countries would be wrapped up by year-end, or else a clear path to a deal laid out.

That commitment "allowed us, with Austria, to give the green light," he said. "The Luxembourg market is ready for this."

EU leaders agreed to ask the European Commission, which has been negotiating with the other countries, to move ahead "swiftly" with the talks "with a view to concluding them by the end of the year," Mr. Bettel said.

Austria's Finance Minister Michael Spindelegger had told reporters last week that his country was ready to agree to the information law. "It's clear that we cannot wait until a deal with third parties is concluded," he said.

Negotiations in Europe on automatic exchange of information on bank accounts have picked up over the past year, after several cases of tax evasion put governments under pressure to make progress on tax collection as many of them were slashing spending.

However, the biggest push for demanding more transparency came from the U.S., where the Foreign Account Tax Compliance Act, known as Fatca, has forced banks in other countries, including Switzerland, to provide more information to U.S. tax authorities.

Write to Tom Fairless at tom.fairless@wsj.com and Viktoria Dendrinou at viktoria.dendrinou@wsj.com

By Tom Fairless and Viktoria Dendrinou

BRUSSELS--Austria and Luxembourg accepted a long-delayed European Union law aimed at curtailing bank secrecy and tax evasion, after the bloc promised to push Switzerland and four other countries into signing a similar deal soon.

Luxembourg's Prime Minister Xavier Bettel said Thursday that the two countries had finally given "the green light" to the so-called savings-tax directive.

That law, which Austria and Luxembourg have blocked since 2008, would require the EU's 28 member states to automatically exchange information on accounts held by their citizens abroad, making it easier to find hidden funds and collect taxes on interest income.

The two countries had insisted that they would only agree after other countries often considered tax havens--Switzerland, Liechtenstein, Monaco, Andorra and San Marino--had signed up to the same rules.

Mr. Bettel said he had received "guarantees" from other EU governments that negotiations with the other countries would be wrapped up by year-end, or else a clear path to a deal laid out.

That commitment "allowed us, with Austria, to give the green light," he said. "The Luxembourg market is ready for this."

EU leaders agreed to ask the European Commission, which has been negotiating with the other countries, to move ahead "swiftly" with the talks "with a view to concluding them by the end of the year," Mr. Bettel said.

Austria's Finance Minister Michael Spindelegger had told reporters last week that his country was ready to agree to the information law. "It's clear that we cannot wait until a deal with third parties is concluded," he said.

Negotiations in Europe on automatic exchange of information on bank accounts have picked up over the past year, after several cases of tax evasion put governments under pressure to make progress on tax collection as many of them were slashing spending.

However, the biggest push for demanding more transparency came from the U.S., where the Foreign Account Tax Compliance Act, known as Fatca, has forced banks in other countries, including Switzerland, to provide more information to U.S. tax authorities.

Police need powers to tackle virtual money laundering: Europol

THE HAGUE Mon Mar 24, 2014 2:25pm EDT



One of Bitcoin enthusiast Mike Caldwell's coins in this photo illustration at his office in Sandy, Utah, September 17, 2013.

CREDIT: REUTERS/JIM URQUHART

(Reuters) - The head of the European Union's policing agency warned on Monday that virtual **currencies** such as Bitcoin were being used for money laundering and called for police to be given more powers to identify criminal suspects operating on the Internet.

Financial and law enforcement authorities have previously warned of the security risk posed by virtual **currencies**, which use encryption systems to reliably process transactions while being difficult for authorities to trace.

"We're seeing that virtual currencies are being used as an instrument to facilitate crime, particularly in regard to the laundering of illicit profits," said Europol head Rob Wainwright, speaking on the margins of a nuclear security conference in The Hague.

U.S. authorities last year moved to shut down Silk Road, an underground marketplace which allowed participants to settle their accounts anonymously using Bitcoin. Ross Ulbricht, its alleged founder, also faces money laundering charges. His trial is due to start in November.

Wainwright said police should be given new powers to allow them to identify anonymous participants online and bring them to justice.

Europol has no policing powers of its own, but acts to coordinate policing and cross-border investigations between the 28 member countries of the European Union.

Wainwright said police do not have sufficient capabilities to operate online and identify anonymous groups that are using dark areas of the internet. "Criminals are abusing those freedoms and damaging society and threatening the security of millions," he said.

(Reporting by Thomas Escritt; Editing by [Geert De Clercq](#) and [David Holmes](#))

La Haute autorité pour la transparence épingle Yamina Benguigui

Par Les Echos | 31/03 | 15:07 | mis à jour à 15:24

La Haute autorité pour la transparence a annoncé avoir relevé "un doute sérieux quant à l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité" des déclarations de patrimoine de la ministre déléguée à la Francophonie. Ces informations ont été transmises au parquet de Paris.



Yamina Benguigui a été accusée par plusieurs médias d'avoir menti sur sa déclaration de patrimoine - AFP PHOTO / ALAIN JOCARD

Fraîchement élue dans le **Xe arrondissement de Paris**, en sixième position sur la liste PS, Yamina Benguigui, ministre déléguée chargée de la francophonie, se voit rattraper par l'affaire de sa déclaration de patrimoine.

La Haute autorité pour la transparence de la vie publique a annoncé lundi que "Après instruction du dossier et recueil des observations de Mme Benguigui, la Haute Autorité estime qu'il existe, au regard des différents éléments dont elle a connaissance, un doute sérieux quant à l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité des déclarations qu'elle a déposées en 2012, 2013 et 2014.

La Haute Autorité a donc jugé "nécessaire de porter ces faits, susceptibles de constituer des infractions pénales, à la connaissance du procureur de la République de Paris". Selon la nouvelle loi sur la transparence de la vie politique, adoptée en octobre 2013, ces "manquements" sont susceptibles d'être punis de trois ans de prison, 45.000 euros d'amende et dix ans d'inéligibilité.

Des parts sociales vendues 430.000 euros

Dans un premier temps Yamina Benguigui a été accusée par "**Marianne**" et "Le Canard enchaîné" d'avoir menti sur sa déclaration de patrimoine, ce qu'elle a "démenti formellement". La Haute Autorité reproche à la ministre d'avoir omis de déclarer qu'elle était depuis 2005 copropriétaire d'une **société anonyme** de droit belge, G2. Cette holding est actionnaire à 99% de sa société de production Bandits productions. Yammina Benguigui aurait même dû déclarer ces parts dès 2008 quand elle est devenue adjointe à la mairie de Paris, mais cela n'était pas un délit à l'époque, a-t-on expliqué à la Haute Autorité.

En janvier 2014, la ministre déléguée à la Francophonie a vendu ses parts pour 430.000 euros, mais elle avait indiqué dans un communiqué "n'avoir perçu aucun produit de cette cession compte tenu de l'insuffisance de trésorerie de la société G2". Selon "Marianne", elle avait, par ailleurs, inscrit "néant" pour ce qui est de la "valeur" de ses "biens mobiliers, immobiliers et comptes détenus à l'étranger", dans **sa déclaration de patrimoine mise en ligne en avril 2013**.